

# Mission d'assistance technique du Syndicat Départemental de la Voirie en matière d'entretien et de préservation du domaine public routier

*L'entretien et la préservation du patrimoine routier communal constitue un enjeu important pour les Communes et les structures intercommunales, notamment au regard de la sécurité des personnes et des biens circulant sur le réseau routier.*

*A ce titre, le Syndicat de la Voirie accompagne les collectivités, depuis 2008, dans la gestion administrative, technique et financière de ce réseau par le biais d'une mission d'assistance technique générale. Il contribue ainsi à faciliter l'exercice des pouvoirs de police de la circulation et de la conservation de la voirie, tout en proposant l'élaboration d'un plan de gestion raisonné et pluriannuel des dépenses afférentes à ce poste.*

*C'est en ce sens que le Syndicat Départemental de la Voirie offre aux Communes et aux structures intercommunales d'adhérer à nouveau à cette mission, pour la période 2023 - 2026.*

## **I – Contenu des missions proposées**

L'adhésion à l'assistance technique générale donne accès aux services suivants :

- Conseils sur les techniques de réparation,
- Conseils techniques sur les différentes prestations proposées tels signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques, ...
- Conseil sur la gestion du réseau,
- Conseil juridique sur la gestion du domaine public :
  - Classement, déclassement, cession,
  - Conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),
  - Dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,
  - Définition des limites d'agglomération,
  - Utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement ...
  - Gestion et transfert des biens de sections de commune,
  - Droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage, ...),
  - Règlement de voirie,
- Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics, ...),

Le Syndicat établit au titre de cette mission, à minima une fois sur la période quadriennale, la réalisation et ou l'actualisation d'un diagnostic de la voirie permettant d'évaluer l'état du patrimoine routier et de notamment prioriser les interventions à titre préventif, en optimisant les coûts associés.

Peuvent également être sollicités au travers de cette mission la réalisation du tableau de classement des voies communales ainsi que les actes de gestion de la voirie et de la circulation pour faciliter l'exercice des pouvoirs de police de la conservation et de la circulation.

## II – Zoom sur les diagnostics de voirie

L'enjeu est bien évidemment d'acquérir une connaissance approfondie du réseau, en s'appuyant sur un tableau de classement des voies communales actualisé, ainsi qu'en établissant un descriptif géométrique, technique et visuel des voies communales ou communautaires (longueur – largeur – état) avec cartographie associée.

Une fois cette étape réalisée, et en fonction des priorités pour chaque Commune et structure intercommunale, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer une ou plusieurs techniques de réparation des voies avec le coût correspondant. Cela permet à chacune d'adopter une stratégie d'entretien pluriannuelle en ayant connaissance de l'enveloppe prévisionnelle à affecter aux travaux.

En finalité, le diagnostic produit permet une connaissance géométrique et structurelle de leur réseau routier et détermine des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine.

### Extrait d'un diagnostic de voirie :

COMMUNE DE : XX							ÉTAT GÉNÉRAL DU CHEMIN			SOLUTION À APPORTER		
Numéro d'ordre	Appellation du chemin	Catégorie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repérés, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Surface en m <sup>2</sup>	Corps de chaussée - Dégradation observées	Revêtement	Revêtement annualisation	Coût estimatif TTC	Technique proposée	Coût estimatif TTC
<b>A VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMINS</b>												
N°1	Chemin du B.	VC 1	Part de la xx aboutit à la xx	350	3,30	1 155,00	Présence de dégradations de voirie avec quelques déformations	Usé	3 à 5 ans	4 970 €	Bicouche prégravillonné sur 1155 m <sup>2</sup>	- €
N°2	Chemin des A.	VC 2	Part de la xx aboutit à la xx	385	4,75	1 828,75	Bon état général ; présence de quelques fissures	Bon	Plus de 5 ans	295 €	PATA 10%	- €
N°3	Chemin de C.	VC 3	Part de la xx traverse xx aboutit xx à la VC xx	337	3,00	1 011,00	Présence de dégradations importantes de voirie Présence de déformations importantes de voirie Présence de faïencage important	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1011 m <sup>2</sup> Bicouche prégravillonné sur 1011 m <sup>2</sup>	18 200 €
				150	3,00	450,00	RAS	Bon	Plus de 5 ans	- €	- €	
N°9	Chemin de D.	VC 9	Part de la xx aboutit en limite de propriété privée	510	2,80	1 428,00	Présence de dégradations de voirie Présence d'herbe en axe Accotements surelevés sur 480 m	Usé	1 à 3 ans	6 150€	Dérasement sur 480 m de chaque côté Bicouche prégravillonné avec préparations sur 1430 m <sup>2</sup>	2 400 €
N°10	Chemin de I'	VC 10	Part de la xx aboutit dans xx	355	2,95	1 047,25	Présence de dégradations et déformations de voirie importantes Chemin accès agricole	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1050 m <sup>2</sup> Calcaire sablé sur 1050 m <sup>2</sup>	10 500 €

## III – Zoom sur le tableau de classement de la voirie communale

L'enjeu de la réalisation du tableau de classement ou de sa refonte est de faire calculer au plus juste, pour les collectivités, la dotation globale de fonctionnement pour qu'elle soit en adéquation au linéaire répertorié.

### Conclusion

Le Syndicat de la Voirie dispose donc d'outil à disposition de ses membres permettant la pleine connaissance de leur patrimoine routier.

A ce titre, le Syndicat Départemental de la Voirie propose la contractualisation de l'assistance technique générale à ses membres pour la période quadriennale de 2023 à 2026.